

## CONDITIONS POUR DEPOSER UN DOSSIER DE LOCATION:

Vous avez visité un bien à la location qui vous plait et souhaitez le réserver. Il faut savoir que votre dossier sera examiné par un gestionnaire, choisi par le propriétaire, qui décidera de votre solvabilité en fonction du montant du loyer.

Pour savoir si votre dossier sera accepté voici les conditions à remplir :

- Il faut au moins 1 CDI hors période d'essai.
- Votre salaire NET doit au moins être égal à 3 FOIS le montant du loyer :
  Ex : Loyer 500€ = revenu minimum 1500€ NET
- Si vos revenus ne font pas 3 fois le montant du loyer vous pouvez quand même déposer un dossier à condition d'avoir au minimum **2 FOIS** le montant du loyer avec un CDI ainsi qu'un garant.

Le garant doit alors lui aussi justifier de ses revenus :

S'il est propriétaire et continue de payer un crédit, ou locataire, il doit justifier de **4 FOIS** le montant du loyer, et s'il n'a ni crédit ni loyer **3,5 FOIS**.

Les pièces sont à fournir dans les 8 jours maximum.

Votre dossier sera examiné et contrôlé.

Assurez-vous avant toute candidature que vous pouvez prétendre à une location.

Le gestionnaire analysera vos différents documents ainsi que vos avis d'imposition.